

32 tonnes d'amiante lié collectées depuis 2017 sur le secteur de Préval Haut-Doubs*

Les collectes mobiles d'amiante lié ont déjà permis à 186 foyers de se séparer de ce matériau dangereux, dans des conditions sécurisées.



Une solution de proximité pour les particuliers résidant sur le territoire de Préval

En raison de sa dangerosité, l'amiante n'est pas accepté dans les déchèteries publiques du territoire de Préval, les contraintes réglementaires ne le permettant pas. Jusqu'en 2017, les particuliers devaient faire appel à un prestataire privé pour se débarrasser de ce matériau. Ceux-ci proposaient une solution pour les grandes quantités uniquement, aucun service n'existait pour les petits apports.

Pour répondre à ce besoin, Préval a mis en place des collectes ponctuelles d'amiante lié (= non friable), pour diminuer les dépôts d'amiante dans la nature, en proposant un service de collecte de proximité.

6 collectes depuis 2017

La procédure est simple : l'usager complète un dossier d'inscription qui détaille le type de déchet et les quantités à traiter. Préval vérifie la conformité des dossiers puis organise une collecte lorsqu'environ 50 foyers sont inscrits: plusieurs sites de collecte sont programmés dans la journée (Mouthe, Pontarlier, Valdahon, Maîche, etc) en fonction de la situation géographique des inscrits.

Depuis le lancement, les demandes ne cessent d'augmenter : 3 collectes ont été organisées en 2018.

Au total, 32 tonnes d'amiante lié ont été collectées depuis 2017 : plaques de plafond, sol et mur / tôles ondulées de toiture / ardoises murales / conduits de cheminée sont les matériaux les plus collectés. Ceux-ci sont souvent stockés depuis de longues années au fond d'une grange ou d'un garage.

Une collecte en toute sécurité

L'amiante a été interdit en 1997, en raison de son caractère cancérigène.

Ainsi, une attention particulière est apportée à la sécurité lors de ces collectes événementielles : les équipements de protection sont fournis pour l'emballage du matériau, les consignes de sécurité sont expliquées et détaillées pour chaque inscription (mouiller les déchets, ne pas casser ni percer le matériau...).

Les déchets doivent être apportés entiers et filmés, sans quoi l'apport est refusé.

Que devient l'amiante collecté ?

L'amiante est collecté puis traité par Suez en installation de stockage des déchets (en alvéole spécifique).

Une plaquette d'information sur le dispositif est disponible sur www.preval.fr

Service de collecte d'amiante lié :

Gratuit, réservé
aux particuliers

**Apport limité par an
et par foyer**

**Uniquement
sur inscription**
au 03 81 46 95 22

*Préval Haut-Doubs, établissement public pour la réduction et la valorisation des déchets sur la CC du Pays de Sancey - Belleherbe, CC du Pays de Maîche, CC des Portes du Haut-Doubs, CC du Plateau du Russey, CC du Val de Morteau, territoire du SMCOM, CC des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs, CC du Grand Pontarlier